

**ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES
DU LYCEE ET DU COLLEGE MICHELET
Fondée en 1877
Reconnue d'utilité publique par décret du 31 janvier 1914
5 rue Jullien – 92170 Vanves**

Le 28 août 2023

Cher Camarade, Chère Camarade,

C'est avec plaisir que nous avons pu nous retrouver le 4 février 2023 lors de notre banquet annuel présidé par M. Bernard Viallatoux, Michelet 1958-1965 et l'assemblée générale de notre association.

Nous vous proposons cette fois de nous rencontrer à nouveau dans notre lycée, autour d'un buffet froid, dans une ambiance moins formelle au début de l'automne.

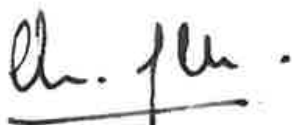
En accord avec Monsieur le Proviseur Eric Biset, nous avons retenu la date du **dimanche 8 octobre 2023**. Nous vous donnons rendez-vous à 12 heures 30 précises dans la Cour d'Honneur, devant le Pavillon MANSART, pour le lunch.

Nous vous demandons de bien vouloir renvoyer dès que possible et, au plus tard, **avant le 22 septembre 2023** la fiche ci-dessous. Ce document sera accompagné du prix du lunch (33 € par personne) et du montant de votre cotisation (100 € pour devenir Membre Fondateur, 5 € par an pour les adhérents et 2 € par an pour les étudiants) si vous ne l'avez pas encore réglée cette année.

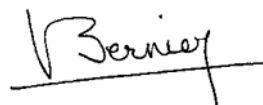
Pour agrémenter le buffet, nous vous proposons d'apporter une bouteille de vin « coup de cœur » pour le partager avec vos anciens camarades. Nous comptons sur votre participation !

Comme vous le savez, une association ne vit que de ses cotisations. Pour 2023, nous sommes loin du compte. En effet, nous avons reçu une trentaine de cotisations pour plus de 300 adhérents. Auriez-vous la gentillesse de faire le nécessaire afin de continuer à être informé de nos activités ? Merci par avance.

Nous espérons vivement vous rencontrer le 8 octobre et vous assurons, cher Camarade, chère Camarade, de nos sentiments dévoués.



Christian Guillot
Président



Véronique Bernier
Secrétaire

A retourner à l'Association Amicale des Anciens Elèves c/o Véronique Bernier
76 rue Jean Jaurès 92170 Vanves
avant le 22 septembre 2023, date impérative.

Nom----- Prénom-----
Adresse-----

*ne participera pas au buffet froid du 8 octobre 2023
*participera au buffet froid : 33 € x ----- = ----- €
*cotisation (100 €, 5 € ou 2 €) si pas encore réglée----- = ----- €
*don à l'Association----- = ----- €
TOTAL = ----- €

Ci-joint chèque à l'ordre de l'Association.
Si vous avez une adresse électronique, merci de l'indiquer ci-dessous.